



INSTITUT PYRÉNÉEN DE LA PHOTOGRAPHIE

Adhérer à l'IPP

L'adhésion est valable pour l'année civile, de Janvier à Décembre.

L'IPP est une association déclarée d'Intérêt Général. Elle remplit les conditions législatives prévues aux Articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

A ce titre, votre adhésion ouvre droit à une réduction fiscale. Pour cela, un reçu fiscal vous sera renvoyé.

Montant de l'adhésion :

- Je souhaite adhérer à l'IPP, je verse une cotisation de 20€
- Je souhaite adhérer à l'IPP, je verse une cotisation de (*montant en €*) :

Mode de règlement :

- Par chèque bancaire (*à l'ordre de « Association IPP »*)
- En espèces

Vos coordonnées (nécessaires pour la réception du reçu fiscal):

Nom : Prénom :

Adresse postale complète :
.....

Adresse courriel :

Téléphone (*facultatif*) :

Date et Signature :

Institut Pyrénéen de la Photographie
39 Rue de la Concorde. 31000 Toulouse
Tel : 06 84 71 23 78. SIRET : 510 909 807 00024

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Exercez-le en écrivant à : IPP, 39 Rue de la Concorde. 31000 Toulouse.